Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Licenciement Faute Grave - Moyens Financier et Voiture en Panne

---
Par J111

Bonjour à tous,

Merci à ceux qui prendront le temps de lire ma situation délicate et m'apporter conseils.
A travers mon explication ci-dessous je voudrais savoir si j'ai raison de continuer à demander une requalification de la cause du licenciement. Et avoir des conseils pour forcer cette requalification.

Quelques informations:
Âge: 58ans
Nombres d'années d'ancienneté: 19ans sur ce site, et 23ans dans le réseau du groupe
Emploi : rayon en libre-service
Salaire : SMIC

Problème:
Manque de moyen financier et matériel (voiture), mon employeur veut me licencier pour faute grave, avec comme justification des absences injustifiées

Récapitulatif rapide, j'ai acheté y'a 1an une voiture à crédit, depuis 19ans je fais: 200km par jour (5j/7j)=1000km /semaine. J'ai 300e de dépense par mois pour le carburant juste pour aller au boulot

Situation actuelle : Mon moteur de la voiture que j'ai acheté à crédit est tombé HS.

J'en ai fait par à mon entreprise et demandé à ce que mes congés pour cette année soit mise de manière immédiate à partir du lendemain pour essayer de trouver une solution pour mon véhicule et réfléchir à comment je pouvais me rendre au boulot.

Du fait de ma situation financière, il est pour moi impossible d'acheter une voiture d'occasion même à 1500e elle est souvent épave, et/ou très kilométré 220/330000km. Donc des risques qu'il m'arrive encore un problème mécanique très rapidement et être encore dans cette situation.

Acheté un nouveau véhicule me reviendra à passer dans le rouge financièrement: crédit de l'ancien véhicule à rembourser + achat du nouveau véhicule (je n'ai pas les fonds) + frais de carburant (300e) + risque et peur que le véhicule nouveau lâche lui aussi.

J'ai remonté mes problèmes 3 semaines à mon employeur. Ade savoir si l'on pouvait réaliser une rupture conventionnelle. Mon employeur à refuser catégoriquement la rupture conventionnelle.

Plusieurs échanges ont eu lieu au téléphone pour trouver un semblant de solution non pérenne financièrement et matérielle. J'en suis à ma 2e semaine de location de véhicule à mes frais. 250e par semaine, déjà 500e de partie en fumée pour me rendre à mon boulot. Je ne pourrais pas assumer une 3e et 4e semaine financièrement.

J'ai eu un entretien informel physiquement avec ma PDG et mon RH, pour rediscuter de ma situation. Je leur ai indiqué que s'il ne voulait pas faire une rupture conventionnelle, de faire un licenciement pour cause réelle et sérieuse liée aux motifs personnels dus à ma situation actuelle, ou alors de qualifié celle-ci de faute simple.

Pour moi ma situation est bien un motif personnel, et est légitime, si je suis absent à mon boulot par la suite, ces absences sont justifiées et à cause de ma situation. J'ai envie de continuer à travailler dans mon entreprise, je ne veux pas démissionner, mais ma situation actuelle est sans issu.

Malgré ces explications mon employeur, refuse encore cette démarche et me fait une "pression" psychologique pour me licencier pour faute grave avec comme motif Absence injustifiée si je devais m'absenter de mon boulot prochainement, alors que j'ai essayé par tous mes moyens de chercher des solutions de mon côté, de remonter mon souci à mon employeur et chercher une solution avec eux.

Y mon indiqué que le licenciement pour faute «grave» c'est pour leur permettre de le justifier en interne du groupe, mais que à pôle emploie il enlèvera la notion de «gravité» de la faute, pour percevoir les aides pôle emploi. Est-ce légal d'omettre le vrai intitulé du licenciement de l'employeur à pôle emploi?

19 ans de loyauté envers mon employeur, aucun souci disciplinaire, preuve de ponctualité (Travail à 4h du matin), réaliser un travail consciencieux. Aucune vraie solution pérenne n'est proposée et ne veulent verser des indemnités licenciement. Ils préfèrent me forcer la main, en partant de moi-même, ils connaissent dorénavant ma situation financière et leurs avantages à ne pas me verser d'indemnités.

Je ne suis donc pas d'accord sur la cause d'un licenciement pour faute «grave». Je n'ai causé du mal à personne, ni voler, ni donner aucune nouvelle pendant des jours, ni injurié, ni causé un préjudice financier à mon employeur pouvant leur porter un préjudice.

Merci pour vos retours

Par ESP

Bonsoir

pour leur permettre de le justifier en interne du groupe, mais que à pôle emploie il enlèvera la notion de «gravité» de la faute, /citation]

C'est un peu n'importe quoi, vous n'avez aucune raison d'accepter ce genre de chose!

Il est urgent de contacter une organisation syndicale.
De plus lors de l'entretien préalable auquel vous serez convoqué, vous avez le droit de vous faire assister par un conseiller du salarié...

[url=https://www.droit-travail-france.fr/trouver-conseiller-salarie.php]https://www.droit-travail-france.fr/trouver-conseiller-salarie.php[/url]

[url=https://www.droit-travail-france.fr/conseiller_cl1.html]https://www.droit-travail-france.fr/conseiller_cl1.html[/url]

Ensuite, vous pourriez voir avec les représentants syndicaux pour une saisie des prud'hommes.